

**MAIRIE
de
CANGEY
37530**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six du mois de mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, CHARTIER, MALO, SIMON, LENA.BACON, AUDEBERT
MMES DELAINE, BARRITAUT, GAURON, SANCHEZ, BORDIER-
BONNEAU, RETIF.

Etaient absentes excusées : Mmes COURTEVILLE, ROBINET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Alexandra SANCHEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2019 – MARS 04

OBJET : ADHESION de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 11 décembre 2018, le Comité SIEIL, a accepté l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

En application des articles L5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de CANGEY, en qualité de membre adhérent au SIEIL doit délibérer sur l'adhésion de ce nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** l'adhésion de la Communauté de de communes de Touraine Ouest Val de Loire au SIEIL.
- **approuve** les nouveaux statuts.

Délibération n°2019 – MARS 05

OBJET : DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Madame Le Maire indique qu'elle a reçue un dossier d'aide sociale présenté par le service Entour'âge de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, pour une aide exceptionnelle

de 525.36 euros concernant le règlement d'une facture de réparation de la toiture d'une Cangéenne qui a de très faibles ressources.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide d'accorder une aide financière à hauteur de 525.36 €, soit la totalité de facture.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2019, et que cette somme sera payée directement à l'administrée.

Délibération n°2019 – MARS 06

OBJET : AVANCEMENT DE GRADE 2019 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a introduit une nouveauté importante pour la gestion des personnels des collectivités locales en matière d'avancement de grade permettant au Conseil Municipal de fixer, pour chaque grade d'avancement, un taux de promotion déterminant le nombre maximum de fonctionnaires qu'il est possible de promouvoir.

Par délibération en date du 30 mai 2017, la commune a fixé ses ratios d'avancement à 100 %.

En effet, un avancement de grade doit être pour chaque agent un élément de reconnaissance sur sa manière de servir, ses responsabilités ainsi que son expérience.

Vu le tableau des agents promouvables au titre de l'année 2019 établi par le Centre de Gestion de l'Indre-et-Loire,

Il est proposé de procéder à la création des postes ci-dessous suivant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui se réunira le 20 juin 2019.

Cadre d'emploi et grade d'origine	Grade d'avancement	Date d'effet
Adjoint administratif Principal 2°classe	Adjoint administratif Principal 1°classe (30/35)	17/07/2019
Rédacteur Principal 2°classe	Rédacteur principal de 1° classe (35/35)	01/01/2019
Agent Spécialisé Principal 2°classe	Agent Spécialisé Principal 1°classe (32/35)	01/01/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les créations des postes ci-dessus,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens (les postes d'origines seront supprimés après avis de la CAP)
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

Délibération n°2019 – MARS 07

OBJET : Approbation du compte de gestion du Percepteur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le percepteur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2019 – MARS 08

OBJET : Vote du Compte Administratif 2018.

Après s'être fait présenté le Budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice 2018, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif ainsi résumé :

	Dépenses	Recettes
* <u>Section d'investissement</u> :	107 795.54 €	122 378.67 €
restes à réaliser en recettes :		1 008.00 €
restes à réaliser en dépenses :	45 400.00 €	
Excédent investissement reporté		53 817.22 €
<i>Excédent d'investissement de</i>	68 400.35 €	

	Dépenses	Recettes
* <u>Section de fonctionnement</u> :	520 991.65 €	604 880.30 €
Excédent de fonctionnement reporté		266 557.28 €
<i>Excédent de fonctionnement de</i>	350 445.93 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, *et en l'absence de Madame Huguette DELAINE*, Maire, responsable de l'exécution du budget adopte le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté.

Délibération n°2019 – MARS 09

OBJET : Vote du Taux des 3 TAXES 2019

Benoit SIMON indique que le produit attendu des impôts directs locaux s'élève à **262 815 €**, compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts communiquées par les Services Fiscaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme il suit les taux d'imposition à :

- taxe habitation 10,84 %
- taxe foncière « bâti » 15,47 %
- taxe foncière « non bâti » 41,36 %

❖ Charge Madame Le Maire, de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Délibération n°2019 – MARS 10

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2019 ont été examinées en réunion préparatoire.

Madame Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations nommées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver l'inscription au budget primitif 2019 des subventions ci-dessous :

- Entente Sportive Cangey-Limeray	1 000 €
- Ass. Farandole	18 000 €
- Syndicat des Vins d'Amboise.....	35 €
- APE.....	3 300 €
- Monument Commémoratif Coulanges	60 €
- CANCEEN	120 €
- Les Restos du Cœur	350 €
- Musique Municipale de Limeray	500 €
- Syndicat de Chasse CANGEY.....	50 €
- Section AFN CANGEY/LIMERAY	100 €
- Ass. F. des scléroses en plaques.....	120 €
- Ligue contre le cancer	50 €
- Campus des métiers de Tours.....	70 €

Délibération n°2019 – MARS 11

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 350 445.93 € sur le budget de la Commune,
- un excédent cumulé d'investissement de 68 400.35 €
- des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 45 400.00 €.
- des restes à réaliser en recettes d'un montant de 1 008.00 €.

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
 - au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 15 221.95 € ;
- le solde disponible 335 223.98 € est affecté comme suit :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 335 223.98 €.

Délibération n°2019 – MARS 12
OBJET : Vote du Budget Primitif 2019

Benoit SIMON, adjoint aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2019 a été préparé suivant la nomenclature budgétaire M14.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'établit ainsi :

- section de fonctionnement - Dépenses et recettes 865 231.98 €
- section d'investissement - Dépenses et recettes 127 228.00 € (restes à réaliser inclus).

Le budget primitif a été voté au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **approuve** le budget primitif 2019 tel que présenté.

Travaux Voirie 2019

- Route de Mesland sur 500 m.
- Goudronnage du parking le long du terrain de boules
- Reprofilage de la route de la Duchée sur 1 kilomètre

Eoliennes

Madame Le Maire indique que Monsieur BONNIGAL, exploitant viticole sur la Commune de Limeray informe la Commune de la mise en place d'éoliennes antigel sur certaines parcelles de notre commune.

Sondage Mobilité/Transports

Ghislaine RETIF rappelle que courant mars, un premier sondage a été envoyé aux habitants de la Commune afin de savoir si ils seraient intéressés par la mise en place d'un transport entre Cangey, Limeray et Amboise.

Sur 482 foyers, il y a eu 128 retours dont 100 oui et 28 non.

L'envoi d'un second sondage par courrier est prévu début avril, afin de connaître les besoins des habitants qui ont répondu oui. (date de retour du sondage pour le 20 avril). Les réponses de ce deuxième sondage seront envoyées à la Communauté de Communes afin d'alimenter les ateliers mobilité et transports dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). L'atelier Mobilité de la CCVA va étudier les services que peut offrir REZO POUCE.

Brocante du 1^{er} mai 2019

L'Equipe Municipale s'est répartie les différentes tâches pour organiser la traditionnelle brocante du 1^{er} mai dont les issues seront sécurisées comme l'an passé.

Zone Humide

L'inauguration de la zone humide aura lieu le samedi 25 mai 2019 à 10h30 . Une animation sera organisée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse avec point de restauration et buvette.

Divers

Jean-Luc MALO signale qu'il y a des jeunes qui jouent au ballon sur le mur de la salle des Fêtes côté cour de la Mairie. Il propose de faire matérialiser une ligne horizontale le long du mur du pignon du bâtiment des services Techniques, cela pourrait servir aussi bien au joueur de tennis et/ou foot qui s'entraîne seul. Madame Le Maire indique que l'accès à la cour de la mairie sera prochainement fermé par un portillon.

Récapitulatif de la séance du 26 mars 2019

Délibération n°2019 – mars 04 :

Adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire au SIEIL

Délibération n°2019 – mars 05 :

Demande d'aide exceptionnelle

Délibération n°2019 – mars 06 :

Tableau avancement 2019

Délibération n°2019 – mars 07 :

Approbation du compte de gestion du Percepteur

Délibération n°2019 – mars 08 :

Vote du compte administratif 2018

Délibération n°2019 – mars 09 :

Vote du taux des 3 taxes 2019

Délibération n°2019 – mars 10 :

Vote des subventions aux associations 2019

Délibération n°2019 – mars 11 :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Délibération n°2019 – mars 12 :

Vote du budget primitif 2019

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINE Huguette

ROSSE Yves

BARRITAUULT Lise

SIMON Benoit

MALO Jean-Luc

CHARTIER Franck

SANCHEZ Alexandra

LENA Jean Michel

BACON David

AUDEBERT David

GAURON Florence

AUDEBERT David

RETIF Ghislaine